



TROPHÉE
PRESSE CITRON {BnF

RÈGLEMENT CONCOURS ÉTUDIANT·E·S

Organisé depuis 29 ans par l'École Estienne et depuis 10 ans en partenariat avec la BnF, le Trophée Presse Citron {BnF, catégorie Étudiant·e·s, est ouvert à tou·te·s les étudiant·e·s inscrit·e·s dans une formation artistique francophone. Le Trophée & le Coup de cœur sont décernés par un jury composé de dessinateur·rice·s professionnel·le·s. Les prix seront remis aux lauréat·e·s le jeudi 24 mars 2022 à 18h à la Mairie du 13^e arrondissement.

TROPHÉE PRESSE CITRON {BnF}

ARTICLE 1 (SÉLECTION)

Le 29^e Trophée Presse Citron {BnF, catégorie Étudiant·e·s, est ouvert à toute personne physique étudiante, inscrite pour l'année 2021-2022 dans une formation artistique francophone (Design, Arts plastiques, Arts appliqués, Arts numériques ou équivalent).

ARTICLE 2 (OBJET)

Les dessins de presse présentés devront relater un fait survenu entre **avril 2021 et mars 2022**.

ARTICLE 3 (ENVOI)

Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne **au plus tard le 15 mars 2022** :

- Par mail à concourspressecitron@gmail.com
 - Par formulaire sur le site web : www.pressecitron.org > onglet "Participer au concours" > "Concours Étudiant·e·s" > Remplir le formulaire en respectant les modalités de format et de contact.
 - Par voie postale, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
**École Estienne
Trophée Presse Citron
{BnF Catégorie Étudiant·e·s
18 bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris**
- En main propre : École Estienne, salle B23, pendant les heures ouvrables (10h/18h).

ARTICLE 4 (FORMAT)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :

Par voie numérique :

- Format A5, PDF, 300dpi, une seule image par fichier.
- Nomination du fichier : nom-prénom-numéro du dessin (si vous en soumettez plusieurs)

Par voie postale ou en main propre :

- Format A5, pas de carton plume.
- Au dos de chaque dessin : nom, prénom, établissement scolaire, classe, adresse mail, numéro de téléphone portable, numéro du dessin (si vous en soumettez plusieurs).

Toute candidature qui ne satisfait pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte pour le concours.

ARTICLE 5 (SÉLECTION)

Les deux lauréat·e·s étudiant·e·s seront désigné·e·s par un jury de professionnel·le·s. Les résultats seront proclamés lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF. Ils seront annoncés sur le site www.pressecitron.org ainsi que sur les pages **Facebook** et **Instagram Trophée Presse Citron {BnF**.

ARTICLE 6 (TROPHÉES)

Les deux lauréat·e·s étudiant·e·s recevront chacun·e un trophée, un chèque de 800€ attribué par la BnF, ainsi que de nombreux cadeaux offerts par nos partenaires.

ARTICLE 7 (DROITS)

Le·a candidat·e autorise, le cas échéant, la BnF et l'École Estienne à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Trophée Presse Citron {BnF et de sa communication au public.

ARTICLE 8 (GARANTIES)

Le·a candidat·e garantit être titulaire des droits et propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit l'École Estienne et la BnF contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 8 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.